



Le Mans, le 09 mars 2018

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Dans leur rôle de conseil et de soutien aux communes, la Direction départementale des Finances publiques et l'Association des Maires, Adjoints et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe vous proposent de vous réunir afin de vous informer sur la **mise en œuvre du Prélèvement à la source** qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

A cette fin, nous organisons 3 réunions d'information :

- **le jeudi 5 avril 2018 à la salle du Café-Théâtre de l'Espace culturel l'Eolienne, 67 rue des collèges à Arnage, de 17h00 à 19h00,**
- **le mardi 10 avril 2018 à l'amphithéâtre de la MEFE, 3 rue Nicolas Appert à La Flèche, de 17h00 à 19h00,**
- **le lundi 16 avril 2018 à la salle Polyvalente Mélusine/A, Rue Twistringén à Bonnétable, de 17h00 à 19h00.**

A l'ordre du jour de ces réunions d'information :

- **le Prélèvement à la source pour le citoyen,**
- **le Prélèvement à la source pour les collectivités locales en tant qu'employeurs.**

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les élus communaux, à l'assurance de toute notre considération.

Le Président de l'Association des Maires,
Adjoints et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe

Marc JOULAUD

Le Directeur départemental
des Finances publiques de la Sarthe

Thierry POURQUIER